

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 22

N° 158

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 158

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 22

À l'alinéa 57, substituer à la seconde occurrence du mot :

« communes »,

les mots :

« établissements publics ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.